

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Grand Projet de Villes - Bassens quartier le Bousquet -  
Travaux d'aménagement des espaces publics - Appel d'offres - Autorisations**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations en date du 19 janvier 2001 et du 19 septembre 2003, relatives au règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville, le Conseil de Communauté a validé le principe de la participation de la Communauté Urbaine au grand projet de villes (GPV) sur notamment le territoire des Hauts de Garonne, Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. La convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour le projet de BASSENS, quartier Le Bousquet, a été signée par la Communauté Urbaine le 28 avril 2005.

Le Grand Projet de villes repose sur un programme de renouvellement urbain visant à changer l'image de ce site, à diversifier l'habitat tout en privilégiant une qualité urbaine et architecturale. A ce titre, la communauté urbaine intervient dans ses domaines de compétence relatifs à l'habitat, aux actions d'accompagnement des opérations de démolition-reconstruction, à l'aménagement des espaces publics et de voirie.

Afin de réaliser les travaux des différentes opérations d'aménagement des espaces publics, une première consultation a été réalisée sous forme d'un appel d'offres ouvert décomposé en tranches. Les offres des entreprises dépassant de plus de 6% l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre, le 27 juillet 2006, la commission d'appel d'offres a déclaré l'appel d'offres infructueux et a décidé de procéder à un nouvel appel d'offres, en application de l'article 59 du code des marchés publics.

Le nouveau dossier de consultation des entreprises intègre toutes les opérations d'aménagement des espaces publics prévues dans le projet de rénovation urbaine. L'appel d'offres est décomposé en une tranche ferme et six tranches conditionnelles. Les estimations ont été augmentées pour tenir compte des résultats de la première consultation, qui traduisent la hausse des prix dans les travaux publics du fait notamment de l'augmentation des produits pétroliers.

De même, la décomposition en tranches des opérations a été modifiée par rapport au premier appel d'offres. Cette nouvelle décomposition exclut l'aménagement du parc de stationnement devant la maison de la petite enfance, qui sera réalisé à partir des marchés à bons de commande, afin de répondre à ce besoin urgent d'ici à la fin de l'année. Enfin, compte tenu des difficultés rencontrées pour les acquisitions foncières de toutes les parcelles du parc de stationnement en cœur d'ilot, la nouvelle décomposition en tranches permet de réaliser une première phase du parc sur les terrains appartenant à la communauté urbaine.

Les estimations des montants des travaux sont les suivantes :

Tranche	Désignation	Délais	Montants des travaux € TTC	
			Habitat et Politique de la Ville (95%)	Autres financements
ferme	Aménagement de la rue Paul Bert	5 mois		453.000
cond. 1	Aménagement de la rue du Bousquet et de la première phase du parking Richet	4 mois	242.000	
cond. 2	Aménagement de la rue Joffre et de la rue Jules Vernes	8 mois	670.000	
cond. 3	Aménagement de la rue De Lattre de Tassigny	4 mois	405.000	
cond. 4	Aménagement de la deuxième phase du parking Richet	2 mois	104.000	
cond. 5	Aménagement de la rue du maréchal Juin	3 mois	104.000	
cond. 6	Aménagement de la partie Est rue maréchal Joffre	2 mois	189.000	
		Sous total :	1.714.000	453.000
		Total des travaux	<b>2.167.000</b>	

Les travaux d'aménagements des différents espaces publics doivent être réalisés en concomitance avec les opérations de démolition et de reconstruction conduites par la société AQUITANIS, ainsi qu'avec les opérations de construction d'équipements publics conduites par la commune. Le marché comprendra donc plusieurs tranches conditionnelles, afin de permettre d'en ordonner au mieux les démarriages des travaux en fonction des déroulements réels des opérations des autres maîtres d'ouvrages.

*En application des dispositions des articles L21-21.12 et L21-21.13 du Code Général des Collectivités Territoriales le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (Hôtel de la CUB – 13<sup>e</sup> étage).*

Le montant total des travaux des différentes opérations prévues au marché est estimé à **2.167.000€ TTC**.

Compte tenu de ce montant total des travaux, le bilan financier prévisionnel global des différentes opérations est estimé à 2.764.000 € TTC (montants des travaux y compris ceux réalisés sur le marché à bons de commandes, complétés par les montants des prestations intellectuelles, des révisions des prix, des aléas et divers).

Ce bilan financier prévisionnel global conduit donc à un dépassement d'environ 16 % de l'enveloppe financière de 2.374.099 € prévue dans la cadre du partenariat avec l'ANRU et sur les autres modes de financement.

En conséquence, la réalisation des dernières tranches de travaux ne pourra être envisagée en fin de projet, qu'à condition que des marges de financement se dégagent à l'issue de la mise en concurrence et en fonction des incidences financières rencontrées lors de la réalisation des travaux des autres tranches (montants réels des aléas de chantier et des révisions des prix).

Le marché sera conclu à prix unitaires. La réalisation des travaux de ces différentes tranches s'échelonnera sur les années 2007 et 2008.

L'aménagement de la rue Paul Bert est financé sur les crédits résiduels Habitat et politique de la ville et crédits voie de desserte, sur le fond conjoncturel de sécurité et sur le fond conjoncturel de solidarité.

Le financement des différentes autres opérations, à l'exception de l'aménagement de la rue Paul Bert, relève à 95% des crédits spécifiques à la politique de la ville et à 5% des crédits de voirie de desserte (compte 2315-23-8220)

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

Année budgétaire	2007	2008	Total
Crédits spécifiques Politique de la Ville (95%) :	475.000	60.700	535.700
Crédits Voirie de desserte (5%) :	25.000	1.153.300	1.178.300
Sous totaux :	500.000	1.214.000	<b>1.714.000</b>
Autres financements :	453.000	0	<b>453.000</b>
<b>Total :</b>			<b>2.167.000</b>

**Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :**

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application, notamment de l'article 33 alinéa 3, des articles 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1° de ce dernier code.
- à signer toute acte nécessaire à cette fin.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 OCTOBRE 2006